



Lyon, le 12 octobre 2022

## SOLUTEC

### un licenciement abusif avec la complicité du CSE

A Solutec, SSII de 1400 employé-es, l'un de nos camarades est menacé de licenciement dans l'exercice de son mandat de délégué syndical et d' élu CSE. Il lui est reproché d'avoir été "désobligeant" vis-à-vis de la représentante de l'employeur alors qu'il effectuait une visite pour établir un plan de prévention des salarié-es de la sous-traitance auquel-les il a donné ses contacts sur un post it (ce qui constituerait une faute aux yeux du patron). Un CSE exceptionnel devait examiner son licenciement le 7 octobre et nous appelions à un rassemblement de soutien.

#### Agression patronale, Riposte syndicale

Nous étions en nombre devant le siège de Solutec à Villeurbanne pour rappeler que notre première arme est celle de la solidarité. Au delà, des diffusions de tracts informant et dénonçant cette situation avaient lieu à Nantes et Paris. En face, l'employeur n'a rien trouvé de mieux que de recourir à deux huissier-es en plus de membres du service juridique pour surveiller le rassemblement et contrôler celles et ceux qui auraient pris un tract – voire un post-it avec des contacts syndicaux. Qu'importe, notre rassemblement s'est tenu et ne semble pas avoir trouvé grâce aux oreilles de la direction qui a préféré déplacer le CSE pour ne pas nous entendre.

Un chargé de recrutement de Solutec s'est connecté en Bluetooth sur notre sono pour diffuser des propos racistes, avec des références à Zemmour et Dieudonné. Dans un contexte de montée de l'extrême-droite, cela en dit long sur le sentiment d'impunité des fascistes, qui n'ont pas l'air d'avoir peur du patronat. Licenciens les fachos plutôt que les syndicalistes !

#### Et maintenant ?

Consulté, le CSE rend un avis favorable au licenciement illégal de notre camarade (6 voix pour, 4 contre). Ces menaces contre un élu dans l'exercice de ses mandats ne tiennent pas la route. Rappelons qu'il était, de par sa mission, détaché de tout lien de subordination envers l'entreprise. Nous ne doutons pas un instant que l'Inspection du Travail ne les validera pas. Et le patron lui-même le sait. Sa stratégie est bien d'instiller la peur et de diviser les salarié-es tout en entravant l'action syndicale.

**Le combat est loin d'être fini !**

**Il faut en finir avec la répression syndicale, à Solutec comme ailleurs !**